

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 31 janvier 2013**



**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	MM. François Mégevand Yannick Dupraz Mme Coranda Pierrehumbert	président vice-président secrétaire
<b>Conseillers-ères municipaux-ales</b>	Mmes Julia Collis, Jennifer Gabaz, Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Ania Schwab, Valérie Sella MM. André Favre, Jean-François Jordan, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	M. Jean-Baptiste Leclercq	conseiller municipal

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation de l'Association des Jeunes de Meinier par leur(s) représentant(s)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications du Maire
5. Projet de délibération :
  - **01/2013** : Proposition relative à la vente de lots de copropriété n° 1.03, 1.04, 1.05 (ateliers) et 1.14 (dépôt) du droit de superficie distinct et permanent (ddp) immatriculé au feuillet n° 1692 de la Commune de Meinier, ces lots étant constitués sur la parcelle n° 1628, sise à la route de Compois 12 (bâtiment 7), la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation de la Pallanterie
6. Divers.

Le **Président** ouvre la séance à 20h15.

## 1. Présentation de l'Association des Jeunes de Meinier par leur(s) représentant(s)

**Alain Corthay** accueille Joffrey Perracino, Président de l'AJM (Association des Jeunes de Meinier), qui est accompagné de Christel, TSHM pour 12 communes de la région, et leur stagiaire, Renaud. Il rappelle que nous avons déjà discuté de cette association voici 6 mois et que le but de cette présentation est de nous expliquer leurs intentions, leurs objectifs de vie au sein de cette association et leurs statuts, afin de tenter de nous convaincre de les stimuler et les aider à trouver un local, si nous en avons un à disposition, ainsi que de leur accorder une petite subvention éventuelle, comme à toute association communale. Par ailleurs, ils ont déjà prévu une manifestation festive ce printemps.

**Joffrey Perracino** a toujours habité à Meinier. Il présente son association, actuellement composée de 8 personnes, qui a été mise sur pied il y a quelques mois. Il indique que ses membres se rencontrent pour l'instant à la Rampe, mais ce Centre de loisirs est plutôt destiné aux adolescents et aux petits. Ils aimeraient pouvoir se rencontrer dans un endroit fermé plus adapté à leur âge. **Christel** précise que ce groupe, qui a besoin d'autonomie, fréquentait jusqu'ici la Rampe et s'est formé peu à peu pour se formaliser en septembre 2012. Les services qui seront proposés sont la réparation de vélos et trottinettes et une aide variée à la population, en plus de soirées amicales dans un lieu "à eux". Un local suffirait, dans lequel ils installeraient un atelier de mécanique sommaire ; le matériel nécessaire est déjà en leur possession, soit une caisse à outils et une "sono". Géographiquement, il n'est pas nécessaire que ce local se trouve au centre du village ; il serait d'ailleurs préférable qu'il soit légèrement excentré pour éviter d'éventuelles nuisances sonores. La gestion du local est encore en discussion, le souhait initial étant qu'il soit en autogestion, mais tout est à définir. A titre d'exemple, les locaux de Puplinge (qui a fermé définitivement voici une semaine à cause des problèmes rencontrés avec une minorité des jeunes) et Choulex étaient autogérés à 100%, celui de Jussy est géré partiellement avec la FAS'e. L'AJM n'a pas de contact avec les autres associations de ces communes, indique **Joffrey Perracino**, mais il serait effectivement utile de les contacter pour prendre des renseignements.

Un conseiller suggère qu'un adulte pourrait être l'intermédiaire ou un support de conseil à titre de garde-fou en cas de problèmes. **Alain Corthay** répond qu'il est très difficile de faire endosser une telle responsabilité, surtout envers des jeunes majeurs. Les TSHM remplissent déjà ce rôle d'intermédiaires-conseil en contact régulier avec les jeunes.

**Le Maire** résume le besoin exprimé : local polyvalent souhaité pour un atelier, des animations et des activités diverses, en organisant l'espace pour la sono et les outils pour les réparations de vélos et trottinettes.

**Joffrey Perracino** précise que le local serait majoritairement destiné aux jeunes de Meinier - une quinzaine de personnes maximum, âgés de plus de 18 ans. Si d'aventure un nombre trop important de jeunes se présentaient sur les lieux, ils le fermentaient pour stopper ce rassemblement. Il rajoute qu'être coaché par les TSHM est tout à fait compatible avec leurs buts. La première action visible de l'AJM est une soirée musicale organisée à la salle communale le 9 mars, avec différents styles de musique et un bar, pour faire connaître l'association et peut-être récolter des fonds pour aménager le local (canapé, etc). En réponse à une question, l'AJM serait tout à fait disposée et intéressée à participer à des manifestations communales pour y tenir un stand ou tout autre activité.

**Alain Corthay** signale que la soirée du 9 mars a été préparée conjointement avec la commission correspondante et les partenaires impliqués dans ce domaine (TSHM, APM, Police). Il rappelle que

des règlements existent pour les associations des commune voisines ; il faudra aussi mettre en place un règlement pour cadrer l'ensemble. Des normes de sécurité devront également être respectées quant au nombre de personnes maximum admises dans le local et les activités déployées dans celui-ci, les problèmes liés à l'alcool, etc. **Christel** insiste sur le fait que le but n'est pas de réunir un grand nombre de personnes, mais plutôt de permettre aux membres de l'association de se réunir entre eux ; il serait d'ailleurs judicieux d'organiser une soirée de discussion avec les autres membres de l'Association des Jeunes de Meinier et la commission ad hoc du Conseil municipal.

Après le départ du Président de l'AJM et des TSHM, le Conseil prolonge la discussion et donne son feu vert à l'Exécutif pour effectuer les démarches nécessaires afin d'allouer un local à l'association.

**Etienne Murisier** signale qu'il a reçu plusieurs membres de l'association pour la sécurité de leur concert le 9 mars, avec 2 policiers, les APM, les TSHM. Les intervenants ont été très diplomates et les jeunes ont démontré qu'ils considéraient cette réunion comme une aide plutôt qu'une contrainte, ce qui est très positif. Plusieurs membres du Conseil s'expriment ensuite ; voici les grandes lignes de ces interventions :

- Il faudrait faire un inventaire des salles et de leur utilisation, pour que le Conseil municipal soit mieux au courant de la disponibilité des locaux. **Le Maire** répond que les locaux sont très occupés, selon un planning établi et bien géré par le secrétariat - en supervision de l'Exécutif. L'ancien bar de la salle communale pourrait être une solution, mais il faudrait que son locataire actuel le libère.
- Il est important de proposer rapidement un local pour leur permettre d'avancer dans leur projet et d'exister, même s'il n'est pas parfaitement adapté à leurs besoins, avant qu'ils ne se diluent et perdent espoir de trouver un lieu. Ce serait un signe de reconnaissance et d'encouragement important pour la jeunesse de Meinier. **Alain Corthay** prévient qu'il faut être conscients qu'à cet âge, il y a souvent des hauts et des bas, ce qui engendrera probablement des problèmes, mais il est toujours possible et facile de fermer temporairement le local en cas de dérives importantes, quitte à ce que l'association retrouve l'équilibre et la sérénité nécessaire à une réouverture ultérieure.
- Attention à ne pas trop isoler ce local, car leurs activités risqueraient de déboucher sur davantage d'incivilités.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012

Le procès-verbal est approuvé avec la modification suivante :

- **Le Maire** demande de supprimer la dernière partie de la phrase du second paragraphe, en page 2, point 3, lettre a). La phrase définitive doit donc être :
  - ➔ «...**Le Maire** précise que la loi fédérale prévoit que les limites du déclassement se trouvent à 6 mètres maximum des bâtiment existants, mais c'est quand même utile dans certains cas (... ~~texte supprimé~~). En guise de conclusion, le déclassement en zone hameaux protège aussi ces derniers de développements exagérés, complète **Alain Corthay**. ».

## 3. Communications du Bureau du Conseil

Rien à signaler.

## 4. Communications du Maire

### a) Budget 2013

Il a été approuvé par le DIME indique **Le Maire**, ce qui est positif, puisque les amortissements extraordinaires ont été acceptés.

### b) Autorisations de construire

Jean-Jacques et Raymond Chollet ont déposé une demande pour construire un hangar à stabulation libre à Bellebouche. Il fait circuler le plan correspondant.

### c) Berthet

Quatre appartements sont finalement vendus au lieu des 5 annoncés, une personne ayant réservé s'étant désistée. Deux appartements sont du coup encore disponibles à la vente.

### d) Centre du village

Une séance a eu lieu ce matin avec les architectes et MM. Burri et Tanari. Beaucoup de problèmes sont encore à résoudre, entre autres les tortues lumineuses qui ne donnent pas satisfaction. Les ingénieurs, architectes et paysagistes en cause ont reconnu leur erreur et leurs assurances vont être mises à contribution pour apporter les solutions techniques nécessaires. Si cette correction apportait une plus-value, nous participerions en partie à son coût. Le système d'alarme - imparfait - est à optimiser, rendez-vous est pris avec l'ingénieur sécurité. Le restaurant fonctionne très bien avec le nouveau gérant, la nourriture est très bonne et les prix corrects. Il faut réserver, car c'est souvent complet, surtout à midi.

Concernant la clé du bâtiment collectif, elle va être mise à disposition des pompiers au plus vite, car l'armoire censée contenir le passe général du bâtiment était vide lors de leur dernière intervention.

Les sols du premier étage vont être vernis, car ils se décolorent et tâchent les habits et les mains des enfants - même si ce n'est pas toxique, indique **Alain Corthay**. L'entreprise a tout de suite reconnu qu'il manquait quelque chose et va y remédier, un test réparateur récent ayant été concluant. D'autre part, la cause du problème de chaleur excessive en été semble avoir été trouvée, une solution est en cours d'étude et sera mise en place au plus vite.

Enfin, la seconde réunion du groupe de référence a eu lieu hier sous la forme d'un "World café" avec les habitants ; très bonne soirée avec 40 participants, organisée en tables rondes à thèmes de 20 minutes chacune pour échanger et proposer des idées concrètes. Un bilan succinct a clôturé la soirée. Toutes les propositions sont affichées sur des Post-it dans le bâtiment collectif, à l'espace santé-social. Samedi 2 mars entre 10h30 et midi, l'espace santé-social sera ouvert pour permettre à toute personne intéressée de prendre connaissance de ce qui s'est fait, proposer éventuellement d'autres choses et s'inscrire dans les groupes de travail mis en place, idéalement de trouver un responsable pour chaque groupe. Les groupes formés s'occuperont des thèmes suivants :

- événements ponctuels / festivités / conférences à organiser, avec les personnes du centre et/ou d'autres quartiers / hameaux ;
- sécurité routière , signalétique et entre voisins (style campagne du canton "GE\_veille") ;
- réseaux d'échanges et de services ;
- activités au centre (chaises longues, potager didactique, activités communes intergénérationnelles, ...) ;
- discussion sur les valeurs de la charte pour la faire vivre de manière concrète - et pas trop comme une discussion philosophique.

A un moment donné, il faudra organiser une soirée communale pour toute la population, pour présenter un peu ce qui se fait au Centre du village et comment tout cela pourrait donner envie et/ou s'étendre au reste de la Commune.

**Le Maire** rappelle que des actions sont prévues sur le domaine public et nous les soutenons, mais il faudra donc de toute façon que les idées et projets des habitants du "quartier Tilleul" soient échangés avec les commissions et l'Exécutif, notamment pour les autorisations à obtenir et pour une bonne homogénéité par rapport à toute la Commune. Certains projets ne peuvent pas toujours s'étendre au-delà de ce périmètre : des habitants du centre du village se proposent d'aider leurs voisins pour l'informatique par exemple, sans toutefois avoir la disponibilité suffisante pour le faire pour toute la population meinite, au même titre que des voisins de hameaux qui s'entraident, sans forcément proposer leurs services au reste de la Commune.

#### **- Aménagements extérieurs**

**Etienne Murisier** informe sur les travaux non encore effectués - hormis le problème des "tortues". Tout est planifié et sur plans, mais la personne qui s'occupait de Meinier en particulier a démissionné, ce qui complique et ralentit les objets encore en suspens. A titre d'exemple, la commande des barrières n'a pas été envoyée au paysagiste concerné par notre mandataire, alors que nous avons déterminé leur emplacement précis et notre choix depuis 2 mois, ou alors nous venons d'apprendre que la DGM n'aurait pas reçu les plans de marquage routiers, alors qu'ils sont prêts depuis plus de 6 mois ! Nous allons vérifier et nous occuper de tout cela sans délai, mais ça ne simplifie pas les choses.

#### **- Divers**

**Le Maire** informe que le nettoyage du premier étage du bâtiment collectif, effectué jusqu'à présent le soir par des employés, sera assuré désormais par l'entreprise Messerli SA ; les horaires étaient en effet trop contraignants.

De nombreux visiteurs d'autres communes sont intéressés et viennent visiter notre espace intergénérationnel, ce qui est agréable et permet de constater le bien-fondé de notre démarche.

**Jacques Petitpierre** signale pour finir que le petit sujet filmé sur l'espace intergénérationnel, qui est passé au Téléjournal de la télévision suisse romande, est sur le site internet de la RTS - Radio Télévision Suisse. Un lien sera mis sur notre site.

#### **e) Repas des Aînés**

**Alain Corthay** remercie 1000 fois pour leur engagement toutes les personnes ayant participé activement à cette belle journée, qui a obtenu un magnifique succès. Nous avons reçu de nombreux remerciements. Il lit une lettre poétique et remplie d'humour à titre d'exemple, en provenance d'un couple d'Aînés de la commune.

## **5. Projet de délibération**

- **01/2013** : Proposition relative à la vente de lots de copropriété n° 1.03, 1.04, 1.05 (ateliers) et 1.14 (dépôt) du droit de superficie distinct et permanent (ddp) immatriculé au feuillet n° 1692 de la Commune de Meinier, ces lots étant constitués sur la parcelle n° 1628, sise à la route de Compois 12 (bâtiment 7), la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation de la Pallanterie

**Le Maire** rappelle que ces délibérations permettent de se prononcer quand une vente a lieu pour des locaux dans la zone. **André Favre** en profite pour préciser qu'il regrette que le Conseil municipal doive systématiquement approuver ces ventes souvent complexes, car ce

dernier avait majoritairement refusé qu'elles se fassent sans intervention de la Commune, alors qu'il était lui-même plutôt favorable à une gestion directe de celles-ci par la Fondation.

**Le Président** lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

## 6. Divers

### a) "Label Bobine"

Cette association d'intérêt publique, rattachée à SOS femmes - s'occupant des femmes qui souffrent de violence, propose des activités de couture. Elles font un appel pour récupérer des bâches publicitaires ou des drapeaux et voiles usagés pour faire des sacs et autres, indique **Julia Collis**. Vous pouvez les contacter en envoyant un email à [contact@labelbobine.ch](mailto:contact@labelbobine.ch) ou en consultant leur site internet : [www.labelbobine.ch](http://www.labelbobine.ch).

### b) Energie solaire

**Yannick Dupraz** revient sur la question qu'il avait posée quant aux panneaux photovoltaïques et l'utilité d'en poser sur les toits. Il s'est renseigné et donne quelques informations complémentaires sur le sujet. **Le Maire** intervient pour rappeler ce qui a été fait à Berthet et à la Fondation. Toutefois, pour écarter la discussion qui touche un domaine assez spécialisé et pour obtenir plus de précisions si le Conseil le souhaite, il propose que Jean-François Jordan nous envoie un spécialiste SIG pour expliquer au Conseil ce qui pourrait se faire ou non à Meinier et les détails techniques et tarifaires correspondants, à l'occasion d'une séance de commission élargie par exemple, plutôt que de passer trop de temps sur cet objet en séance du Conseil municipal.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h55.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 7 mars 2013 à 20h15**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président  
du Conseil Municipal

.....  
Coranda Pierrehumbert

.....  
François Mégevand

**Annexe :** délibération votée

Meinier, le 7 mars 2013 /mv



## Délibération n° 01

**Proposition relative à la vente de lots de copropriété n° 1.03, 1.04, 1.05 (ateliers) et 1.14 (dépôt) du droit de superficie distinct et permanent (ddp) immatriculé au feuillet n° 1692 de la Commune de Meinier, ces lots étant constitués sur la parcelle n° 1628, sise à la route de Compois 12 (bâtiment 7), la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie**

Vu les statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie (ci-après FITIAP), adoptés par délibération du Conseil municipal du 11 septembre 1995 et approuvés par un arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1995,

vu le projet d'acte de vente et de cession de servitude établi par M<sup>e</sup> Christian GOERG, notaire à Genève,

vu le projet d'acte complémentaire établi par M<sup>e</sup> Christian GOERG, notaire à Genève, les parties déclarant dégrever les locaux susmentionnés des effets des cédulas hypothécaires, au porteur, au capital de Fr. 55'557.-, Fr. 125'000.-, Fr. 125'000.-, Fr. 125'000.-, Fr. 173'611.- et de Fr. 895'832.- grevant collectivement en premier rang en concours entre elles avec profit des cases libres, les lots sus visés,

vu le projet d'acte complémentaire susmentionné, stipulant que l'hypothèque légale sera divisée et répartie en deux nouvelles,

vu les articles 80A al. 2 de la Constitution de la République et Canton de Genève, 30 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 13 des statuts de la FITIAP,

sur proposition de l'Exécutif,

### Le Conseil municipal décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver la vente par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie (ci-après FITIAP) à Serrurerie 2000 SA, des lots de copropriété portant n° 1.03, 1.04, 1.05 (ateliers) et 1.14 (dépôt), pour un montant de Fr. 750'000.- hors taxe, ces lots faisant partie du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet n° 1692 de la commune de Meinier, situés au bâtiment 7, sis route de Compois 12, construit sur la parcelle N° 1628, propriété de la FITIAP.
2. D'accepter de dégrever les locaux susmentionnés des effets des cédulas hypothécaires, au porteur, au capital de Fr. 55'557.-, Fr. 125'000.-, Fr. 125'000.-, Fr. 125'000.-, Fr. 173'611.- et de Fr. 895'832.- grevant collectivement en premier rang en concours entre elles avec profit des cases libres, les lots sus visés ; ensuite de ce dégrèvement, dont la Commune de Meinier détient les cédulas hypothécaires au porteur, les locaux immatriculés au feuillet n° 1692 de la Commune de Meinier se trouveront ainsi libres et francs de toute inscription hypothécaire.
3. D'accepter que l'hypothèque légale soit divisée et répartie en deux nouvelles.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le 11 mars 2013.

Meinier, le 8 février 2013

Le Président du Conseil municipal  
**François Mégevand**